

L'an Deux Mil Dix Huit, le lundi 12 novembre, à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, en application des articles L 2121-7, L2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monique PARIS, Maire.

Etaient présents : BOURDON-NEUVILLE Céline, CARPENTIER Isabelle, CHEDEVILLE Sylvain, ENEE Régine, GERAUD Jean, HOUDUSSE Michel, LA MARTA BLASCO Laurence, MAGIS Jean-Claude, PIARD Philippe, PORQUET Alain, RUIZ Hervé, STALLIN Nathalie, TCHEOU Guy Passou, THOREL Gwénaëlle

Absents: Candice FERNANDEZ, Karine DENOLLE, William HERFORT, Magali VINCLET

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Régine ENEE

Date de convocation : 06 novembre 2018

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU PRECEDENT CONSEIL

Le Procès-verbal de la séance du 03 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité (15 voix pour)

AUTORISATION AU MAIRE : SIGNATURE CONVENTION D'HONORAIRES AVEC SELARL BAUGAS

(n°40/2018)

Afin d'assister la commune de Frénoville dans la gestion de ses affaires juridiques, il est nécessaire de renouveler la convention d'honoraires avec la SELARL BAUGAS.

Après délibération et à l'unanimité (15 voix pour), le Conseil Municipal donne tous pouvoirs au Maire pour la signature de la nouvelle convention d'honoraires (n°CS18101).

AUTORISATION AU MAIRE : SIGNATURE AVENANT N°1 CONTRAT DE TERRITOIRE - DEPARTEMENT DU CALVADOS

(n°41/2018)

Madame Le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la nouvelle politique contractuelle d'aides aux territoires du Conseil départemental, les EPCI et les communes de plus de 2000 habitants sont éligibles au contrat de territoire.

Dans ce cadre, le Département élabore au préalable un portrait de territoire partagé avec les collectivités, maîtres d'ouvrages. Ce portrait permet d'identifier des enjeux locaux en matière d'investissement, au regard des 23 priorités départementales de financement déclinées dans Calvados Territoires 2025.

Le contrat départemental de territoire permet aux collectivités, maîtres d'ouvrage, de bénéficier d'aides en investissement sur des projets à réaliser, et correspondants aux enjeux identifiés sur le territoire. Les projets seront inscrits annuellement dans le contrat.

Considérant la transmission aux membres du conseil municipal du modèle d'avenant au contrat de territoire.

Après délibération et à l'unanimité (15 voix pour), le Conseil Municipal :

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 du contrat de territoire ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération

CREATION POSTE NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – ACCOMPAGNEMENT ENFANT HANDICAPE

(n°42/2018)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, article 3, 1°

Considérant la nécessité de créer un emploi de non titulaire au grade d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet à compter du 19 novembre 2018 jusqu'au 05 juillet 2019, en raison d'un accroissement temporaire d'activité dû à l'accompagnement d'un enfant handicapé par une Employée de Vie Scolaire (EVS) sur le temps de la restauration scolaire (2h00/jour sur le temps scolaire soit 8h00/semaine)

Après délibération et à l'unanimité (15 voix pour), le Conseil Municipal décide :

- la création d'un poste de non titulaire au grade d'Adjoint Technique Territorial à 5.53/35^{ème} à compter du 19 novembre 2018 jusqu'au 05 juillet 2019
- précise que la rémunération de l'agent sera calculée par référence au 1^{er} échelon du grade des Adjoints Techniques (échelle C1) IB 347 IM 325
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018

SDEC ENERGIE : ADHESION DE LA CDC VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON

(n°43/2018)

Madame le Maire expose que, par délibération en date du 28 juin 2018, la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer ses compétences « Energies renouvelables » et « Eclairage Public ».

Lors de son assemblée du 20 septembre 2018, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, au 1^{er} janvier 2019.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ÉNERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après délibération et à l'unanimité (15 voix pour), le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon au SDEC Energie.

SDEC ENERGIE : RETRAIT DE LA COMMUNE DELEGUEE DE PONT-FARCY

(n°44/2018)

Madame le Maire expose que la commune nouvelle de Tessy-Bocage dans la Manche, créée au 1^{er} janvier 2018 et constituée des communes de Tessy-sur-Vire et de Pont-Farcy, a demandé, par délibération en date du 5 avril 2018, le retrait du SDEC ÉNERGIE de la commune déléguée de Pont-Farcy ; celle-ci ayant été rattachée au département de la Manche à l'occasion de cette fusion.

Lors de son assemblée du 20 septembre 2018, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé ce retrait, au 31 décembre 2018.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ÉNERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ce retrait.

Après délibération et à l'unanimité (15 voix pour), le Conseil Municipal approuve le retrait de la commune déléguée de Pont-Farcy du SDEC Energie.

SUPPRESSION POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET

(n°45/2018)

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 14 septembre 2018 sur le tableau annuel d'avancement pour l'année 2018, le poste d'Adjoint Technique à 35/35^{ème} est supprimé à compter du 12 novembre 2018 (délibération n°59/2013).

Le tableau des effectifs est mis à jour.

Adopté à l'unanimité (15 voix pour).

QUESTIONS DIVERSES

- Mise en place de la commission de contrôle des listes électorales – nouvelle modalité à partir de 2019
Titulaires 1^{ère} liste : MAGIS Jean-Claude, HOUDUSSE Michel, VINCLET Magali, Suppléant 1^{ère} liste
CARPENTIER Isabelle, Titulaires 2^{ème} liste : RUIZ Hervé, DENOLLE Karine Suppléant : HERFORT William
- Au titre du concours départemental des villages fleuris catégorie 1000 à 5000 habitants, la commune de Frénuville a obtenu le 2^{ème} prix et au titre de la Région a obtenu sa 1^{ère} fleur
- Compte rendu du SMEOM d'Argences en date du 18 octobre 2018 a été transmis par email le 16 octobre 2018
- Compte rendu de la CDC du Val Es Dunès en date du 30 août 2018 a été transmis par email le 07 septembre 2018, du 27 septembre 2018 transmis le 05 octobre 2018 et du 18 octobre 2018 transmis le 29 octobre 2018
- Agence Régionale de Santé – bilan 2018 « l'eau en Normandie » – disponible pour consultation en Mairie
- Remerciement pour la subvention municipale :
 - de la Banque Alimentaire du Calvados
 - Ligue contre le Cancer
 - Amicale des donneurs de sang d'Argences – Moulton
 - Association Verticale
 - AFM Téléthon
 - Perce Neige
- Départ à la retraite, au 31 décembre 2018, du Docteur FESTE
- CNFPT – le rapport d'activité de l'année 2017 est consultable en Mairie
- Mme ENEE informe les élus du nombre d'enfants à l'école, à savoir en Primaire 162 enfants et en Maternelle 101 enfants
- Suite aux Conseils d'écoles Primaire et Maternelle, les Enseignants remercient les élus pour tout ce qui est fait au groupe scolaire

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h55.